

Animagique asbl

Centres de vacances 2020

Règlement d'ordre intérieur et cadre pédagogique

1. L'accueil et les horaires

1.1. Dates

Plaine	Dates	Infos
Sauvenière	du 1 ^{er} au 24 juillet 2020	Angélique au 0498 31 20 33
Grand-Leez	du 1 ^{er} au 24 juillet 2020	Angélique au 0498 31 20 33
Ramillies	du 6 au 31 juillet 2020	Pauline et Wendy au 0475 34 49 21
Villers-la-Ville	du 6 juillet au 14 août	Eléonore au 0479 75 61 71 Alice au 0496 71 77 87
Bossière	du 27 juillet au 21 août 2020	Nathalie au 0493 71 33 44
Corroy-le-Château	du 27 juillet au 21 août 2020	Camille au 0479 35 10 82
Gembloux	du 24 au 28 août 2020	Angélique au 0498 31 20 33
Lasne	du 6 juillet au 21 août 2020	Nicole au 0479 30 39 71

Découpage	Heures
Garderie matinale (Sauvenière)	Entre 6h45 et 8h30
Garderie matinale (Corroy, Ramillies et Villers-la-Ville)	Entre 7h00 et 8h30
Garderie matinale (Grand-Leez, Bossière)	Entre 7h30 et 8h30
Garderie matinale (Lasne)	Entre 8h00 et 9h00
Animations	Entre 9h00 et 12h00 Entre 13h00 et 16h00
Dîner	Entre 12h00 et 13h00
Garderie du soir	Entre 16h00 et 18h00

Cette année, nous sommes soumis à un cadre légal que voici :

- Des « bulles » sont constituées d'un maximum de 50 personnes (participants et animateurs),
- Ces groupes de vie doivent être stables au cours d'une même semaine mais peuvent varier de semaine en semaine,
- L'inscription préalable des enfants aux activités est obligatoire pour le respect des normes de sécurité sanitaire,
- L'inscription est uniquement possible à la semaine et n'est donc pas envisageable au jour le jour cette année,
- Plusieurs bulles de contact peuvent être présentes dans la même infrastructure,
- Chaque groupe de vie dispose de son local. L'accès au local est limité aux enfants et aux animateurs de ce groupe,
- Le principe des bulles de contact peut être assoupli en extérieur : les cours de récréation, bois, jardins et espaces de jeu de plein air peuvent être partagés, un même espace extérieur peut être utilisé par différentes bulles mais jamais simultanément. Si l'espace est grand, il peut accueillir deux bulles en même temps. Toutefois, les activités doivent être réalisées par bulle,
- Plusieurs groupes de vie peuvent être présents dans la même infrastructure, dans le respect des consignes,
- Un enfant ne peut se présenter à l'activité que s'il ne présente aucun signe de maladie. De plus, si l'enfant a eu de la fièvre, de la toux, le nez qui coule, des douleurs à la gorge, au cours des 7 derniers jours, il ne peut participer aux activités,
- Un enfant appartenant à un des groupes à risques ne doit pas fréquenter la collectivité,
- Les parents d'enfants porteurs de maladies chroniques graves sont invités à consulter leur médecin traitant pour déterminer s'ils peuvent fréquenter ou non la collectivité,
- La personne chargée d'emmener l'enfant ne doit présenter aucun symptôme du COVID-19,
- Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent doit respecter les mesures de distanciation physique et rester à l'extérieur du bâtiment. Le port du masque est recommandé. Un espace « Kiss & Drive » sera délimitée devant l'entrée de chaque « bulle »,
- Le temps d'échange oral avec les parents est nécessaire mais sera au maximum limité à l'essentiel,
- L'arrivée des parents se fait préférablement de manière échelonnée pour éviter l'effet goulot du moment « juste avant » le début des activités,
- Durant les repas, les enfants restent avec leur groupe de vie. Chaque groupe mangera dans son local ou à l'extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires,
- Lors de votre inscription, un ROI spécifique de l'accueil vous sera remis. Nous vous demandons de le lire attentivement et de le remettre signé lors de votre première visite.

Il est également demandé de remplir une fiche « garderie du soir » si l(es)enfant(s) reste(nt) à la plaine au-delà de 16h00 (voir plus loin).

L'inscription sera validée par le versement de la participation aux frais sur le compte de l'asbl et la remise des différents documents demandés (ROI signé, Fiche médicale complétée). Lorsque le formulaire d'inscription est complété et envoyé, vous recevez une confirmation par email. Il ne vous restera plus que la fiche médicale, le ROI à remplir et signer pour nous le renvoyer avant le début de la plaine.

Les animations débutent à 9h00 précises par un rassemblement par Bulle. Elles s'interrompent entre 12h00 et 13h00 pour laisser place au temps de midi qui s'effectuera également par Bulle.

Un temps de midi est organisé à la plaine. Les animations reprennent à 13h00 précises par un rassemblement par Bulle et se terminent à 16h00, après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée par Bulle, sans parent).

Nous ne pourrions fournir de collation et de soupe à midi cette année. Nous vous demandons de préparer deux collations (10h et 15h) et des tartines, une gourde personnelle à votre enfant.

2. Les prix

- Sauvenière, Bossière, Corroy, Grand-leez et Gembloux: la participation aux frais est de 35 euros la semaine à payer sur le compte de la plaine avant le début de celle-ci. *Une augmentation tarifaire avait été décidée en septembre 2019 par les autorités communales. Le prix étant de 7 euros par jour. Avec la pandémie et les conditions actuelles, la réduction à la semaine ne pourra être appliquée.*
- Ramillies: la participation aux frais est de 35 euros la semaine à payer sur le compte de la plaine avant le début de celle-ci.
- Villers-la-Ville: - Pour les habitants de l'entité: la participation aux frais est de 35 euros la semaine. Hors entité: la participation aux frais est de 45 euros la semaine. A payer sur le compte de la plaine avant le début de celle-ci.
- Lasne :
 - 30€ sans garderie pour les enfants « Lasnois » c'est-à-dire : domiciliés à Lasne ou dont l'un des parents y est domicilié, scolarisés à Lasne, dont l'un des parents travaille à Lasne
 - 40€ avec le forfait garderie pour les enfants « Lasnois » c'est-à-dire : domiciliés à Lasne ou dont l'un des parents y est domicilié, scolarisés à Lasne, dont l'un des parents travaille à Lasne
 - 52,5€ sans garderie pour les enfants non « Lasnois »
 - 62,5€ avec le forfait garderie pour les enfants non « Lasnois »
 - 22,5€ sans garderie pour le 3^{ème} enfant et plus d'une même famille et présent en même temps aux plaines
 - 32,5€ sans garderie pour le 3^{ème} enfant et plus d'une même famille et présent en même temps aux plaines

Malheureusement, les contraintes sanitaires ne nous permettent pas de fonctionner normalement (encadrements, nettoyage,...) et il ne sera pas possible d'octroyer une réduction aux familles nombreuses cette année.

Ce prix inclut : l'encadrement et la participation aux activités, les assurances.

En aucun cas le prix demandé ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine. Le comité, par l'entremise de son coordinateur, prend les dispositions nécessaires à la participation de tous aux activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute difficulté.

Les organismes de mutuelles remboursent tout ou une partie de la participation aux frais. Renseignez-vous auprès du bureau local de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement. Une attestation fiscale vous sera également délivrée.

3. Garderies

Une garderie est organisée au sein de la plaine (voir l'horaire du tableau). La garderie est un moment d'accueil où les enfants jouent librement, sous la surveillance d'un accueillant extrascolaire et/ou d'un animateur. Divers jeux sont mis à disposition. Vers 8h00, quand le groupe devient plus important, la garderie se déplace dans la cour de l'école. À ce moment, d'autres animateurs sont également présents.

À partir de 16h30 et jusqu'à 18h00, une garderie est organisée. Elle se veut être un moment de détente où les enfants jouent librement sous la surveillance de 2 animateurs. La garderie est payante: 0,50€ par demi-heure entamée pour chaque enfant.

Pour les plaines de Ramillies, Lasne et Villers-la-Ville, un forfait garderie à la semaine de 10 euros est proposé à l'inscription.

Pour la plaine de Bossière: la garderie est organisée au sein de chaque bulle. (Accueil dès 7h30 à Bossière pour les 7-10 ans et dès 7h30 à Mazy pour les 3-6 ans. L'accueil des ados 11-15 ans se fera également au sein de leur propre bulle annexée soit à Mazy, soit à Bossière).

4. Organisation des arrivées et départs

Chaque plaine en fonction de la réaffectation du site que vous connaissez communiquera en début de plaine le fonctionnement des arrivées et départs !! Si un enfant arrive après 9h ou si il doit quitter la plaine en cours de journée, il restera avec son parent dans le sas d'attente à l'extérieur de la plaine. Les numéros des coordinateurs seront affichés à l'entrée. Le parent téléphonera à un coordinateur pour qu'il vienne chercher ou déposer l'enfant dans le sas d'attente extérieur.

La fiche d'inscription indiquera la ou les personnes autorisées par les parents ou tuteurs légaux à reprendre l'(es) enfant(s). En aucun cas, l'enfant ne sera autorisé à quitter la plaine avec une personne dont le nom ne figure pas sur la fiche d'inscription.

La garderie du soir débute à 16h00, après le concoursurovision (rassemblement par bulle de fin de journée sans parents). Elle se termine au plus tard à 18h00 à la fermeture de nos portes. Cette garderie est particulière. Nous demandons aux parents de nous signaler au matin si l'enfant reste à la garderie du soir. Des animateurs désignés assureront le regroupement, l'inscription et la garde systématique des enfants restant sur le site après le concoursurovision (rassemblement de fin de journée).

5. Ordre et affectation des locaux

Chaque enfant se verra attribuer en fonction de sa Bulle, de son âge et donc de son groupe, un local. Ce local sera clairement identifié et défini le premier jour de participation à la plaine. C'est à cet endroit que les pique-niques, les vêtements et autres sacs seront rangés. Un ordre relatif doit y régner. Il ne faut rien apporter à la plaine comme matériel, sauf demande particulière pour une animation spécifique. Dans ce cas, une demande sera adressée aux parents.

En aucun cas, la plaine ne pourra être tenue responsable en cas de vol, dégradation ou de perte d'effets personnels (gsm, lecteur mp3, bijoux...) à la plaine..

L'équipe d'encadrement veillera à ce que l'enfant soit ordonné. Tous les soirs, un animateur désigné, de chaque bulle, fera le tour de la plaine et placera tous « les oublis » sur la table « objets et vêtements trouvés » propre à chaque bulle. En cas de perte de tout objet, veuillez contacter le coordinateur ou son adjoint le plus rapidement possible.

6. Sorties, piscines, mini-camps & excursions

Pour respecter au mieux le protocole et pour restreindre au minimum les contacts extérieurs de la bulle, aucune activité extraordinaire ne sera programmée cet été à l'exception des mini-camps ados pour certaines plaines (Sauvenière, Grand-Leez & Villers-la-Ville).

7. Cadre pédagogique issu de notre projet pédagogique (à consulter sur www.animagique.be)

Le comité a défini le cadre général de l'accueil et de l'animation des enfants à la plaine. Ce cadre est issu du projet pédagogique de l'asbl Animagique (www.animagique.be). L'équipe d'animation emmenée par le coordinateur et ses adjoints se réappropriera ce cadre et définira un projet d'animation concret à mener durant le centre de vacances.

- Accueil de l'enfant entre 2,5 et 15 ans, quelles que soient son origine et sa culture.
- Assurer une animation de qualité et préparée.
- Par animation de qualité, nous entendons :
 - adaptée à l'âge et au contexte social,
 - diversifiée,
 - favorisant la participation, l'échange et l'esprit d'équipe,
 - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie.
- Le comité demande à tous ses animateurs et coordinateurs de suivre et réussir une formation à l'animation reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le comité participe aux frais de cette formation. La formation s'organise en partenariat avec l'école de Cadres de Wallonie et de Gembloux, membre de l'asbl Animagique.
- Le comité attache une importance particulière au respect des règles de vie en société.
- Le comité exige de la part de l'équipe d'encadrement de préserver l'intégrité morale et physique de chaque enfant.
- La plaine s'engage à entretenir les locaux quotidiennement.
- L'équipe d'animation veillera à l'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe et de la plaine. Le jeune sera acteur de ses loisirs.
- Le comité demande à l'équipe d'encadrement de réaliser un projet d'animation concret sur base de ce cadre pédagogique clairement défini.

8. Droit à l'image

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, veuillez faire part de votre souhait auprès du coordinateur. Sans quoi, vous nous donnez votre consentement pour prendre en image votre enfant. Les diverses photos sont susceptibles d'être publiées et diffusées sur les différentes plateformes Animagique et dans la presse dans un but non-commercial.

Excellent été à tous, Le comité de la Plaine